

OBJET RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DEVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi grenelle 2), ce présent rapport a pour objet de vous présenter la situation de la commune en matière de développement durable.

Le décret d'application du 17 juin 2011 qui vous est présenté en annexe 1, précise notamment que les dispositions relatives à ce rapport sont applicables depuis 2012.

La Ville de Saint-Denis, au fil des pages du rapport qui vous est présenté en annexe 2, souhaite valoriser son engagement de longue date en matière de développement durable. Ce premier rapport a donc pour objectif d'être une photographie des actions menées au sein de la collectivité mais aussi sur l'ensemble de son territoire, au regard des 5 finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ces 5 finalités définies au sommet de RIO et inscrites dans le code de l'environnement, doivent être menées de front, et sont chacune transversales aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, piliers du développement durable.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ce rapport sur la situation en matière de développement durable de la Commune de Saint-Denis qui vous est présenté en annexe 2.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-1-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 15 décembre 2012
Délibération N°12/7-01

**OBJET RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, Départements et Région modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, et le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Sur le rapport N°12/7-01 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jacques LOWINSKY, Conseiller Municipal, présenté au nom des commissions Affaires Générales/ Entreprise Municipale et Aménagement/Développement Durable.

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
PREND ACTE**

Prend acte du rapport sur la situation de la commune en matière de développement durable au titre de 2012.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-2-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

2012



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012



Version du 05/12/2012

*sur la situation en matière
de développement durable*

I. La Mairie Ecoresponsable

A. Gestion des ressources humaines et développement de l'emploi communal	6
B. Les consommations d'eau potable communales	7
C. Les consommations électriques communales	8
D. La Qualité Environnementale des Bâtiments	9

II. Saint-Denis, Ville Ecocitoyenne

1) Lutte contre le changement climatique	11
- Le Plan Climat Energie Territorial.....	11
- Les énergies renouvelables.....	12
- La Valorisation des déchets ménagers	12
- Les transports.....	13
- Aménagements et infrastructures.....	13
2) Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources	14
- Trame vertes, corridors écologiques	14
- Préservation de la biodiversité	14
- La gestion de l'eau	14
- L'air	15
- La sismicité.....	15
- Le réseau électrique	15
- Les nuisances sonores.....	15

3) L'épanouissement de tous les êtres humains	16
- Accès aux sports, à la Culture et aux loisirs	16
- La Petite Enfance	16
- La Vie associative.....	17
- Emploi et Insertion.....	17
- L'accessibilité	17
4) La cohésion sociale et la solidarité entre territoire et génération	18
- La révision du PLU	18
- Le Programme de Rénovation Urbaine	19
- Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI).....	20
- Les abris de nuit	20
- Le Plan Communal de résorption de l'habitat indigne	20
- Développement de toutes formes de soutien à l'amélioration légère de l'habitat.	20
- Le Cadre de Vie.....	21
- Les pôles d'intégration pour les populations migrantes	21
- Les logements sociaux.....	21
- Le 3 ^{ème} âge	21
- La démocratie participative.....	21
- Les Plans de prévention	22
- La solidarité intercommunale.....	22
5) Les modes de production et de consommation responsables	23
- Actions de sensibilisation dans les écoles.....	23
- Restructuration des marchés forains	23

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20121215-12701-3-DE Date de réception préfecture : 26/12/2012

INTRODUCTION

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi grenelle 2) et au décret d'application 2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux communes de plus 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable à présenter, par Monsieur le Maire, préalablement au débat sur le projet de budget.

A ce titre, la Ville de Saint-Denis, au fil des pages du présent rapport, souhaite valoriser son engagement de longue date en matière de développement durable. Ce premier rapport aura donc pour objectif d'être une photographie des actions menées au sein de la collectivité et sur le territoire au regard des 5 finalités du développement durable. Ces 5 finalités définies au sommet de RIO et inscrites au sein du code de l'environnement, sont chacune d'entre elles transversales aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, présentés classiquement comme les piliers du développement durable et sont interdépendantes entre elles et doivent donc être menées de front.

Modalités d'élaboration du rapport :

La Mission Développement Durable de la Ville de Saint-Denis élabore ce 1^{er} rapport à partir des éléments donnés par les Directions Générales et leurs chefs de services.

Ensuite un comité de relecture composé de la Direction Générale et du Cabinet amende la proposition pour une présentation en commissions Aménagement /Développement Durable et Affaire Générale/Entreprise Municipale qui valident la version finale du document. Celle-ci sera présentée au Conseil Municipal du 15 décembre 2012 en préambule au débat budgétaire.

Le présent rapport est alors consultable sur le site Internet de la Ville de Saint-Denis (www.saintdenis.re).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

I. « LA MAIRIE ECORESPONSABLE »



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

A. Gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi communal

► Repères

> Effectif (au 31 décembre 2010)

3213 agents dont 2928 permanents (27% de titulaires, 73% non titulaires) et 3,5% de temporaires, répartis,

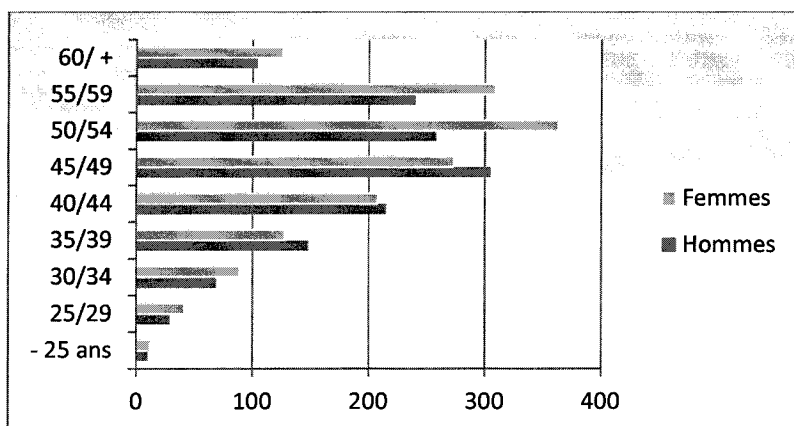
Par filière :

- Technique : 56%
- Administrative : 23%
- Sociale et médico-sociale : 17%
- Animation : 1%
- Culturelle : 3%
- Police Municipale : 2%

Par catégories :

- Catégorie A : 5,3%
- Catégorie B : 10,2%
- Catégorie C : 84,5%

Age moyen : 48 ans



> Taux de mobilité interne en 2010: 7%

> Amélioration des conditions de travail :

87 aménagements de postes sur avis médical en 2011.

> Formation (2010) :

Nombre total de jours de formations : 6462.5

Répartition par catégorie : A : 14,2%, B : 14,9%, C : 70,8%

Part des stages extérieurs : 31%, auprès du CNFPT : 67%, interne mairie: 2%

Demandes Individuelles de Formation (DIF): 15

INNOVATIONS

2012

> Encouragement des modes de transports doux pour le personnel communal et la police municipale : mise à disposition d'un pool de vélos à assistance électrique rechargeable par 2 stations à panneaux photovoltaïques (HDV et CTC);

> Lutte contre l'illettrisme : Signature d'une convention de partenariat avec le CNFPT

> Mise en place d'un dispositif d'action sociale en faveur du personnel

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

sur la situation en matière
de développement durable

En partenariat avec la CINCR, la construction du Parc aquatique

et générer 10 000 heures d'emploi ou titre de la course d'insertion.

700M

> Mise en place d'un dispositif de suivi et d'analyse des consommations permettant de repérer les fuites

> Campagne de pose de réducteur de pression sur le réseau de distribution mais aussi à l'intérieur des sites

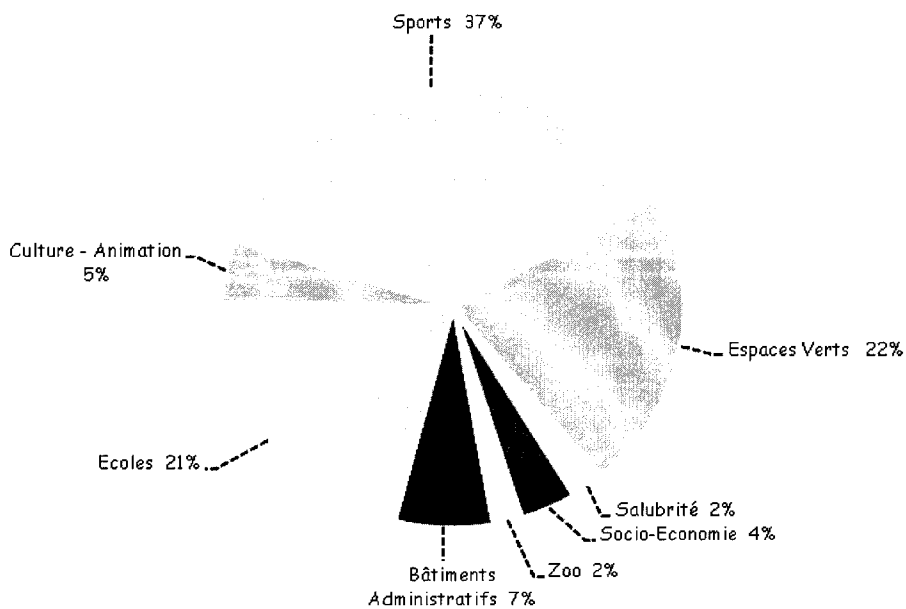
B. Les consommations d'eau potable communales

► Repères

	Consommation	Prix moyen du m ³	Dépense annuelle
2007	1 713 615 m ³	0,72€/ m ³	1 229 748€
2011	917 673 m ³	1,33€/ m ³	1 220 916€

La diminution des consommations annuelles a permis de stabiliser la dépense malgré une forte augmentation du prix du m³ et du nombre d'équipements desservis.

La répartition des consommations en 2011



Les perspectives

- ✓ Rationalisation de l'arrosage des terrains de sport
- ✓ Abolition de l'arrosage du Cœur Vert Familial et de la pépinière

974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

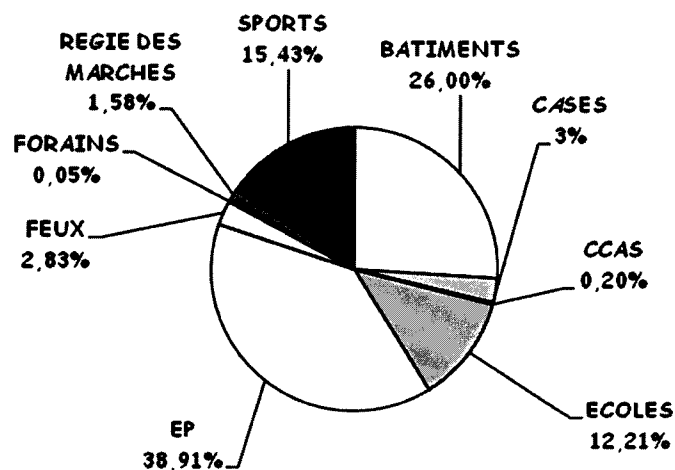
C. Les consommations électriques communales

► Repères

	Consommation	Prix moyen du	Dépense annuelle (HT)
2009	17,7 GWh	96€/ MWh	1 700 000
2011	17,8 GWh	98€/ MWh	1 750 000

Maîtrise de la consommation malgré l'augmentation des équipements desservis.

La répartition des consommations en 2011



Les perspectives

► En Eclairage Public

- ✓ Gestion Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) pour 2013
- ✓ Gestion de l'allumage et de l'extinction; installation d'horloges astronomiques dans les coffrets nouveaux de commandes
- ✓ Réflexion sur l'éclairage des édifices publics à partir de 23h
- ✓ Réflexion entre la réduction de puissance et l'extinction ce certains axes routiers

► Les autres perspectives

- ✓ Engager une étude sur l'optimisation de la tarification EDF (936 abonnements)
- ✓ Gérer la totalité des sites sportifs (67) pour une puissance lumineuse

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Amélioration de la performance énergétique des principaux bâtiments

INNOVATIONS

2012

> Diagnostic Eclairage Public : Utilisation de luminaires performants ; 14 498 fevers lumineux; 507 coffrets d'alimentation; objectif 30% d'économie d'énergies sous réserve d'un programme d'investissements (4M€) sur la performance des luminaires et la variation de puissance nocturne

> Maîtrise de la Demande Energétique :

- Mise en place d'une gestion centralisée et d'un stockage de froid au tarif nocturne pour la climatisation de l'Hôtel de Ville.
- Mise en œuvre d'un programme de gestion des éclairages des terrains de sports

> Obtention des Certificats d'Economies d'Energies - CEE (subventions) pour les équipements performants réalisés notamment en éclairage public

D. La Qualité Environnementale des Bâtiments

La réhabilitation des bâtiments communaux (13M€/an) notamment scolaires et sportifs se fait en prenant compte systématiquement une conception bioclimatique : *isolation thermique, ventilation transversale et protection solaire des façades, qualité acoustique, des matériaux chaleureux et pérennes*. Ce qui induit une sobriété des consommations énergétiques et une optimisation du confort pour les utilisateurs.

Les lampes Basse Consommation ont été généralisées pour l'éclairage des locaux.

L'énergie solaire est utilisée systématiquement en réhabilitation et dans les opérations nouvelles pour la production d'eau chaude sanitaire (*écoles, piscine du Chaudron, restaurations scolaires, vestiaires sportifs*)

Poursuite de la politique d'accessibilité aux bâtiments communaux (*écoles, équipements sportifs, culturels, bâtiments administratifs*).

L'approche économique se fait sur la base du « coût Global » c'est-à-dire en accordant une part importante à l'impact des investissements sur l'exploitation des équipements pendant leur durée de vie.

La Ville poursuit sa campagne de réhabilitation et de mise aux normes de ses 570 LTS répartis en 35 lotissements.

INNOVATIONS

2012

» *Projet de réhabilitation de l'école de la Chapelle* : conception bioclimatique, ventilation transversale, isolation thermique, protection solaire des façades, qualité acoustique, des matériaux chaleureux et pérennes. Ce qui induit une sobriété des consommations énergétiques et une optimisation du confort pour les utilisateurs.

» *Projet de réhabilitation de l'école P. Magny MOLLARD* : Conception bioclimatique, production d'eau chaude solaire pour la restauration. Choix en mai 2012.

» *École de la Chapelle, Mirange* : Traitement thermique acoustique, ventilation transversale, isolation thermique, protection solaire, vitrerie généralisée, structure et charpente en bois. Intégration dans le paysage et dans le quartier.

» *La Chapelle des Cinq* : Intégration paysagère et topographique du terrain ; Performance Énergétique du Bâtiment.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

II. « SAINT-DENIS, VILLE ECOCITOYENNE »



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Finalité 1 : LUTTER CONTRE
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 40 ans d'observation Météo France note une élévation de la température moyenne de + 1°C à la Réunion.

La température de l'eau océanique de surface augmente, le niveau moyen des océans augmente de 2 à 6 mm par an.

Les statistiques montrent que les alizées hivernaux se sont renforcés.

Les événements cycloniques ne sont pas plus fréquents mais plus intenses, car leur moteur est la chaleur des eaux de surface.

• **Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) :**

Il s'agit de quantifier les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du patrimoine, des services et du territoire, d'analyser la vulnérabilité du territoire au regard du changement climatique, d'identifier les acteurs et leurs compétences et de recenser les actions et les politiques déjà engagées. Ces éléments permettront de faire des propositions en matière de réduction d'émission des GES et de fixer des objectifs.

La Ville de Saint-Denis a mandaté la CINOR pour cette étude. La 1^{ère} phase de diagnostic est terminée. Elle comprend :

- **Le Bilan Carbone** : mesure les émissions de GES et l'impact économique de l'évolution des coûts d'utilisation des énergies fossiles.
- **La Vulnérabilité du territoire** au regard des changements climatiques en matière de : *sécurité, éducation, santé publique, ressources en eau, agriculture, sécurité alimentaire et forêts, préservation de l'environnement et des milieux, pêche, aménagement et infrastructures, gestion des risques, énergie, transports, commerce et l'industrie, tourisme, emploi.*
- **Les Potentiels en Maîtrise de la Demande en Energie** : *évolution de la demande, les potentiels d'économie.*
- **Les Potentiels en Energies Renouvelables** : *hydroélectricité, l'éolien, les énergies marines, le photovoltaïque, la biomasse.*

En début 2013, une phase de concertation publique avec des ateliers thématiques débouchera sur la rédaction d'un livre blanc et l'élaboration de scénarios d'actions et des outils de suivi et d'évaluation. Ce document servira de référence aux orientations politiques de la Ville.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

- **Les Energies Renouvelables**

Le SWAC (*Climatisation par les eaux froides océaniques profondes*) : Il s'inscrit dans le cadre du programme GERRI. Il consiste à prélever à 1000m de profondeur de l'eau à 5°C et de climatiser par un réseau de froid les grands équipements publics et privés (*CHR, l'Université, l'espace Océan, les zones industrielles et commerciales de Saint-Denis, Sainte-Marie et l'aéroport*). La puissance globale sera de 40 MWfroid.

Le projet en cours de réalisation profite des grandes profondeurs à proximité immédiate du littoral dionysien. Les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie regroupées en un Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Eaux Océaniques (SIDEO) soutiennent ce projet qui **permettra d'économiser 70% d'énergie électrique de climatisation**. Cette concession de service public a été attribuée à la société CLIMABYSS. La réalisation de ce grand chantier public va induire de nombreux emplois pendant ces travaux, ensuite l'exploitation et la maintenance créeront une douzaine d'emplois permanents

- **La valorisation des déchets ménagers**

Dans le cadre de cette compétence Intercommunale, la Ville mène actuellement avec la CINOR une étude sur **la valorisation énergétique des déchets**.

La collecte sélective suivie d'une filière de tri mécanique est privilégiée pour l'extraction et le recyclage : *verres, métaux ferreux, non ferreux, matières plastiques, cartons et papiers*.

Les matières fermentescibles, la partie combustible des encombrants et des déchets verts permettront de produire un Combustible Récupération (CSR)

Une unité de valorisation des CSR produira de l'énergie par combustion ou gazéification.

Les perspectives

✓ *Les travaux terrestres pour la réalisation de 27km de réseau du*

SWAC (*Sea Water Air Conditioning*) vont débuter mi 2013

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

sur la situation en matière
de développement durable

INNOVATIONS

2012

> La société CLIMABYSS
filiale de GDF Suez est
mari dotée pour la
concession de Service Public
du SWAC

> Chauffage biomasse de
l'eau du
Parc Aquatique implanté
dans le cœur vert familial

- **Les transports**

Réseau de Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

Des extensions du TCSP sont actuellement en cours d'étude (maitrise d'ouvrage CINOR). D'une part, vers l'Est jusqu'au centre commercial de quartier français à Sainte Suzanne, et d'autre part, sur Saint-Denis vers l'Université et la Technopole.

Un Plan de Déplacement Urbain (PDU) est en cours d'étude (Maitrise d'ouvrage CINOR). Toutes les alternatives à la voiture sont prises en compte, mode de transports doux (*piétons, vélos*) et les transports en commun à faible production de Gaz à effet de serre.

- **Aménagements et infrastructures**

Aménagement de la façade maritime du Barachois (Projet Nouvelle Entrée Ouest - NEO).

Ce projet doit permettre de fluidifier la circulation à la mise en service de la nouvelle route du littoral. Cet axe routier de transit ne doit pas pénaliser l'ouverture de la Ville sur l'Océan. Les études préalables en cours, privilégient des infrastructures routières souterraines et priorisent les modes doux de déplacements en surface.

La résorption des embouteillages de l'entrée Ouest de Saint-Denis aura un impact important sur l'émission de CO2 (*gaz d'échappements*) et sur l'économie locale (*le temps perdu dans ces embouteillages*)

INNOVATIONS

2012

► *Nouvelle entrée* dans le littoral, pour logements de tourisme. Service de Garde-chasse, voirie, accès à l'océan.

► *Mise en place de* zones piétonnières en centre ville.

PERSPECTIVES

✓ *Nouvelle Entrée Ouest (NEO) : choix des hypothèses techniques en 2013*

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Finalité 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- **Trame vertes, corridors écologiques**

Le Parc National intègre les espaces naturels des hauts de la Commune et protégera les espèces menacées (tuit tuit).

Le cœur vert familial, trame verte dans la Ville, les grandes ravines traversant le territoire de la Commune de Saint-Denis constituent de véritables corridors écologiques (*Grande Chaloupe, Rivière Saint-Denis, Ravine du Chaudron, Rivière des Pluies*)

- **Préservation de la biodiversité**

Continuité écologique de la Rivière Saint-Denis, sur le seuil de captage des eaux de Bellepierre.

- **La gestion de l'eau**

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Ville donne des orientations

stratégiques :

- Modernisation des usines de traitement
- Amélioration du rendement des réseaux
- Sécurisation des ressources
- Augmentation de capacités de stockage

Un programme pluriannuel permet de concilier les besoins d'investissements et l'évolution du prix de l'eau pour l'utilisateur. La tarification par tranche pénalise les fortes consommations et devrait inciter à la sobriété.

PERSPECTIVES

- ✓ *Etude d'un projet de Charte sur une aire d'adhésion au Parc national,*

avec une porte d'entrée au Brulé

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

sur la situation en matière
de développement durable

>Brigade verte :

La Ville participe sous la compétence « police de l'environnement » à la lutte contre les lieux d'insalubrité, les dépôts sauvages, l'entretien et la propreté.

>La fourrière automobile permet de résorber les « voitures ventouses ».

>Incitation des constructeurs à utiliser des plantes indigènes lors des dépôts des permis de construire.

- **L'air**

L'observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) dispose sur le territoire de la Commune d'un réseau de contrôle de la qualité de l'air.

- **La sismicité :**

est prise en compte depuis cette année dans les règles de construction publique (bâtiments du parc aquatique et de la cité des arts)

- **Le réseau électrique :**

La commune en partenariat avec EDF a entrepris un programme « effacement de réseau ». Il s'agit d'enterrer les réseaux électriques Basse et Moyenne tension. Ce qui permet de supprimer l'impact visuel dans le paysage et la vulnérabilité aux événements cycloniques (sécurisation de l'alimentation électrique)

- **Les nuisances sonores :**

Les services de la Ville ont intégré dans leurs marchés de commandes, pour l'entretien des espaces publics, des matériels à moteur thermique à faible niveau d'émission de nuisances sonores (souffleur, débroussailluse, tondeuse, tronçonneuse, ...)

PERSPECTIVES

- ✓ Une étude en cours avec le bureau de recherche géologique et minière va permettre de réhabiliter les terrains de l'ancienne décharge de la Jamaïque

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

INNOVATIONS

2012

» La mise en service, début 2012 de la nouvelle STEP ou « Grana Frodo ». La moitié de ses besoins en électricité sera couverte par la méthanisation des déchets.

» Le traitement poussé des eaux usées supprimera la pollution marine actuelle au littoral de Saint-Denis.

» Pour la deuxième année la Ville a participé aux « nuits sans lumière » avec de nombreuses animations pédagogiques visant à sensibiliser sur :
- la protection des espèces gérées par la lumière (pétrels)
- la pollution lumineuse pour l'observation du ciel
- le gaspillage d'énergie causé par les éclairages nocturnes inopinés vers le ciel.

FINALITE : A TERME D'ASSESSMENT DE TOUS LES ETREYS HUMAINS

- Accès aux sports, à la Culture et aux loisirs :

Le Centre Intercommunal de l'Ilot Jeumont « cité des Arts » sera le futur pôle culturel majeur de la Ville de Saint-Denis.

Le Projet Educatif Global (PEG) qui vise à favoriser la réussite en proposant un panel d'actions éducatives, est un véritable succès.

Les bons plans vacances c'est 30 jours de vacances /an avec une offre qui passe de 14 à 51 activités.

Le Plan Anglais c'est 1h / semaine dans les 33 écoles maternelle de la Ville avec un taux de fréquentation de 80%. 136 activités différentes sont proposées pendant la pause méridienne dans 44 écoles maternelles et élémentaires de la Ville.

70% des classes de CM2 ont bénéficié du dispositif « savoir nager »

Elle & sports, facilite les activités sportives pour les femmes (*proximité, adaptation horaire, etc.*)

Le Plan alimentation santé : un fruit à la récré; les produits bio dans la restauration scolaire (intégration dans les marchés publics de produits locaux saisonniers)

- La Petite Enfance

L'objectif est de développer plus de 500 places dans les structures de crèches gérées par la Ville et le privé. Les structures privées sont aidées par la CAF et par une subvention au fonctionnement définie par la Commune.

Un programme de réhabilitation et de mise aux normes concernent les 3 grandes crèches communales. La crèche sœur Colette sera terminée début 2013. Les rénovations des crèches, « Lionel PAYET » et Paul DEMANGE se feront dans la continuité.

Les perspectives

- ✓ *Initiation au Mandarin pour les classes de 6ème*

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

INNOVATIONS

2012

» Couverture de 2 classes
casserelles au Bas de la
Rivière et à Primo. Ces
classes accueillent 10
enfants de 2 ans avec une
normalisation des horaires et
permettant une transition
entre la crèche et la
maternelle.

» Renovation de la salle de
diffusion musicale au
« Paul et Colette » (salle
du Centre Culturel
Intercommunal de l'Ilot
Jeumont). Il s'agit d'une
véritable réussite au plan
pédagogique et sous
l'angle des normes de
sécurité du bâtiment.

- Vie associative

Dans le cadre de la vie associative, la Ville apporte une aide aux associations de 30M€/an ce qui génère 4000 emplois permanents.

La mise en place d'une démarche qualité donne de la lisibilité à cette action municipale et facilite le lien avec la Ville (dématérialisation des demandes de subventions, développement des actions du centre de ressources, contrôle et traçabilité, ...)

Les critères d'attribution concernent les domaines : PEG, sport, culture, insertion, éducation populaire.

- Emploi et insertion (*charte adoptée au Conseil Municipal de Novembre*)

L'action a démarrée en 2008, avec quelques chantiers par an. Elle a atteint un rythme de croisière de 30 chantiers par an. 90 chantiers ont été réalisés concernant 1300 personnes. Ces chantiers sont de 2 types :

- Les chantiers d'insertion. (Taux de sortie positive : 40%)
- Le chantier d'adaptation professionnelle concernant une immersion en entreprise permettant de faire la connexion avec les entreprises. Sur ce dernier point, nous enregistrons un taux de sortie positive de 60%. Ces sorties positives peuvent concernées les domaines de la mobilité, de la formation, de la création d'entreprise et de l'emploi. Ce succès de l'insertion mesuré par un accompagnement après le dispositif est suivi par la mission locale Nord.

- L'accessibilité

La commission d'accessibilité mise en place en 2008 intervient pour rendre accessible les services administratifs mais aussi pour faciliter tous les déplacements en Ville. Son travail a débouché sur la mise en place d'un schéma Directeur d'accessibilité. Comme dans toutes les communes de France, l'objectif du 1^{er} janvier 2015 sera difficile à atteindre pour une mise en conformité totale des équipements. L'Etat qui en est conscient travaille actuellement au plan national sur une prolongation officielle de ce délai.

LES PERSPECTIVES

- ✓ Mise en place l'année prochaine d'une « Maison de l'Economie Solidaire » (MES). Véritable *couveuse* permettant de fiabiliser les projets des jeunes issus de la filière insertion.
- ✓ L'inscription et le recensement militaire se fera en ligne
- ✓ Dans la continuité de la numérisation des registres d'Etat-Civil, des e-services seront disponibles pour l'ensemble de la population (inscriptions et restauration scolaires, état-civil, le PLU) dès 2013. La délivrance numérique de documents d'urbanisme est aussi

Accusé de réception en préfecture
0702201200005-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

INNOVATIONS

2012

> La Fédération d'Education Populaire vise à renforcer les liens parents/enfants.

> Signature d'une convention entre le Maire et les intervenants du monde économique/l'Etat sur les Emplois d'Avenir. (Délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 2012)

> Aménagement d'une trentaine de carrefours pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

> Dix carrefours ont été équipés de signalisations sonores pour les déficients visuels.

Finalités 4 : COHESION SOCIALE
ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRE
ET ENTRE GENERATIONS

- Révision du PLU :

Le Plan d'Aménagement Développement Durable (PADD), déjà présenté au Conseil Municipal, est une pièce centrale de la révision du PLU

Ce PADD s'articulera autour de 4 orientations majeures pour améliorer le cadre et la qualité de vie des Dionysiens :

I. Développer des conditions de vie à la hauteur du rang de Capitale

- Développement territorial équilibré et amélioration du cadre de vie

- . Répartir la population en fonction des priorités ressortant du diagnostic et des capacités d'accueil
- . Rééquilibrer l'offre en équipements publics dans les secteurs d'accueil
- . Aménager des espaces de proximité conviviaux pour les loisirs et la détente et favoriser les espaces de respirations et jardins privés
- . Promouvoir une alternative crédible à l'utilisation de la voiture en milieux urbains : favoriser les transports en commun performants, et les modes doux

- Habitat de qualité pour le plus grand nombre

- . Ambitionner de répondre aux besoins d'habitation de l'ensemble des ménages dionysiens
- . Structurer les réseaux et la trame viaire pour permettre la réalisation de plus de 1200 logements par an

II. Développer le dynamisme et le rayonnement de Saint-Denis

- Impulser le développement économique en tant que phare économique

- . Ouvrir de nouvelles façades d'activités, de services et de commerces sur les grands axes urbains
- . Valoriser la frange littorale d'un point de vue économique et en terme d'animation
- . Promouvoir l'activité touristique et permettre son développement dans les différents espaces de la Commune
- . Préserver le patrimoine et maintenir l'activité agricole
- . Favoriser l'innovation, la création d'entreprise et l'économie solidaire

- Saint Denis, phare intellectuel, culturel et sportif

- . Promouvoir une politique volontariste en matière d'équipements culturels, sportifs et de loisirs à rayonnement régional
- . Promouvoir Saint-Denis Ville universitaire

III. **Lutter contre l'exclusion et réduire les inégalités**

- **Répondre aux besoins spécifiques des personnes en difficulté**

. Apporter une réponse aux demandes de logements adaptés des personnes âgées, handicapées, en détresse ou étudiantes

. Prévoir une réelle mixité dans la construction des logements

- **Pallier les problèmes de déplacement des personnes en difficulté**

. Faciliter l'accessibilité des personnes en difficulté aux transports en commun performants

. Favoriser l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite à l'ensemble des équipements publics

. Intégrer la composante d'accessibilité lors de nouveaux aménagements

IV. **Construire Saint-Denis pour les générations futures**

- **Anticiper pour une ville durable à l'horizon 2030**

. Ambitionner d'accueillir « uniquement » 165 000 habitants à l'horizon 2030

. Garantir le fonctionnement du territoire en structurant les voiries et en facilitant les déplacements transversaux

. Gérer les ressources naturelles durablement et réduire les nuisances

. Modérer la consommation de l'espace et réduire l'étalement urbain

- **Préserver et valoriser le capital patrimonial et environnemental**

. Sauvegarder et valoriser le patrimoine urbain et architectural

. Sauvegarder, développer et valoriser les espaces naturels remarquables

. Préserver les corridors écologiques garants de la trame verte et bleue

Les phases de concertation sont en cours, et cette révision devrait être exécutoire en novembre 2013.

- Le Projet de Rénovation Urbaine des Camélias va entrer dans sa phase chantier. Il concerne 13 000 personnes avec une dynamique de gouvernance participative. Voici les actions en cours:

- Le réaménagement des voies permettant le désenclavement et la restructuration du quartier
- Une amélioration des équipements publics sportifs et éducatifs
- L'amélioration et la diversification des offres de logements
 - ✓ Démolition de 155 logements
 - ✓ Réhabilitation permettant une résidentialisation
 - ✓ Construction de logements neufs
 - ✓ Vente de logements sociaux aux habitants

Ces chantiers vont générer dans le cadre de la « clause d'insertion spécifique » au moins 7% d'heures travaillées réservés aux habitants de cette zone sensible.

- Deux équipements structurants seront réalisés en concertation étroite avec la population.
 - ✓ Château Morange, équipement culturel phare
 - ✓ Academy Hauts Camélias, équipement associatif

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Ce programme d'aménagements intègre :

- Le développement des liaisons douces,
- L'utilisation d'EnR,
- Le développement des espaces publics,
- La connexion avec le cœur vert,
- L'amélioration desserte en transport en commun

- Les RHI

La Ville traite déjà la problématique de l'insalubrité dans les quartiers de PRIMA, Hyacinte-Carambole, Petite-Ile, Saint-François-Brulé, Saint-Bernard, le Butor dans un esprit de mixité de logement adapté aux familles. Pour lutter contre l'habitat indigne, la Ville poursuit son engagement au développement d'actions d'auto-réhabilitation accompagnée.

- Les abris de nuit :

Actuellement 200 SDF sont recensés sur le territoire de la Commune. Les hommes étaient plus nombreux que les femmes mais progressivement la tendance s'inverse, d'où la nécessité de créer 2 structures distinctes. Nous constatons aussi, qu'il y a de plus en plus de jeunes !

- Le Plan Communal de résorption de l'habitat indigne :

Consiste à identifier les poches d'insalubrité et mettre en place des actions de résorptions et de lutte contre les marchands du sommeil.

- Développement de toutes les formes de soutien aux améliorations légères de l'habitat (mise aux normes, salle de bains, accessibilité...)

Saint-Denis en partenariat avec la CAF subventionnent des opérateurs associatifs (compagnons bâtisseurs, ASIP, AIDHIA) pour aider les personnes défavorisées à améliorer leurs logements.

PERSPECTIVES

- ✓ *Rénovation et mise aux normes de 3 grandes crèches*
- ✓ *Réhabilitation du Gymnase des Deux Canons permettra en cas d'urgence de servir de centre d'hébergement et d'accueil*
- ✓ *Des micros structures pour les abris de nuit des SDF permettant une meilleure répartition sur le territoire et un accompagnement*

Secours aux personnes préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

INNOVATIONS

2012

> *Rénovation d'un abris de nuit ruelle TURPIN pour les femmes et création d'un abri de nuits pour les hommes rue Monthyon.*

> *Le marché de nuit est un lieu de rencontre, d'échange, d'animation et de solidarité intergénérationnelle.*

- **Le cadre de vie :**
Garantir un cadre de vie propre est une des priorités municipale avec le nettoyage et l'entretien des espaces publics qui représentent un effort financier annuel de 3M€. La poursuite aussi de la résorption des sites, sources de nuisances (*dépôts sauvage, etc.*), de la dératisation, de la démoustication des lieux publics (*écoles, terrains de sports, zones de loisirs et campagne de distribution de kit raticides aux administrés*).
- **Les pôles d'intégration pour les populations migrantes**
Structure unique en France sous le label du « Fonds Européen pour l'intégration des populations » qui finance le fonctionnement de la structure à hauteur de 75 K€/an.
- **Les logements sociaux**
La Ville s'était fixée comme objectif de construire 500 logements sociaux par an et c'est près de 700 logements sociaux qui sont présentés pour être financés sur Saint-Denis.
899 logements livrés en 2011 et 658 devraient l'être fin 2012. Les prévisions pour 2013 pourraient être de 1300 logements. Ceci répond à l'enjeu que s'est fixé Saint-Denis d'une ville plus solidaire offrant un logement adapté au plus grand nombre.
- **Le 3^{ème} âge :**
La ville va intégrer le réseau « Ville, Amie des Aînées » déposé à l'Office Mondial de la Santé (OMS). Ce qui va constituer un engagement dans une politique ambitieuse en direction des séniors. Les actions seront ciblées dans le développement d'activité et l'intégration dans la société.
Actuellement les clubs séniors concernent 3000 personnes sur 17 000 recensées sur cette classe d'âge en 2012, les prévisions pour 2020 sont de plus de 25 000 personnes.
- **La démocratie participative**
Les conseils de quartiers qui se réunissent une fois par trimestre font des propositions en matière de travaux de bâtiment et de voirie, de circulation, de sécurité, d'animations, etc. L'élu de secteur présente ces demandes à une commission de validation présidée par le Maire.
Ces conseils de quartiers bénéficient aussi d'une certaine autonomie pour des petites actions d'animations locales.

Les perspectives

- ✓ *A terme la climatisation du Palaxa sera assurée par le SWAC.*
- ✓ *Démarrage en 2013 des travaux de réhabilitation des LTS collectifs*
- ✓ *Pôle d'intégration : L'objectif est de passer de l'information à l'accompagnement dans les démarches d'intégration.*

Accusé de réception en préfecture
des Antilles et de la Guyane
701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

RELATIONS
2012

Le Pôle d'intégration social
travaille en étroite collaboration
avec les services
compétents des
populations migrantes :
l'Agence française
pour l'intégration
des étrangers
et les services
administratifs.

- Les Plans de Préventions

Le Plan Communal de Sauvegarde adopté le 14 avril 2011 : (*cyclone, submersion marine, inondation, feu de forêt, séisme, submersion de terrain, transport matière dangereuse*). Nous sommes la 2^{ème} commune à s'être doté de cette nouvelle organisation des secours. Cette organisation plus complète que les précédents Plan ORSEC met en œuvre des moyens humains et matériels renforcés en cas de crise (*aménagement du poste de commandement, renforcement des moyens d'interventions, réaménagement du centre d'hébergement de Deux Canons*).

Le Plan de Prévention des Risques et son volet inondations est actuellement en vigueur

Le **PAPI** Programme d'Actions Prévention des Inondations vise plus particulièrement à sécuriser les populations de la Rivière Saint-Denis et la Rivière des Pluies (CINOR)

- La solidarité intercommunale

Voici un rappel des compétences CINOR:

- TRANSPORTS : Création d'un périmètre de transports publics unique, ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement correspondant à l'exploitation du service des transports urbains et scolaires, études du plan de déplacements urbains communautaire Environnement
- DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE: Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, portuaires ou aéroportuaires, d'intérêt communautaire.
- Culture
- INFRASTRUCTURES : Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, de sites propres réservés aux transports publics et réalisations de réseaux d'assainissements collectifs
- SUPERSTRUCTURES: Suivi opérationnel des dossiers de construction et d'aménagement des bâtiments relevant des compétences de la Cinor.
- ENVIRONNEMENT: pré-collecte, collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés, gestion des filières de déchets, mise à disposition de composteurs, collecte sélective en porte à porte, enlèvement des encombrants
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: Elaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, participation au capital de société d'économie mixte d'aménagement de gestion et de construction, création et réalisation de zones d'aménagements concertés d'intérêt communautaire.
- AFFAIRES CULTURELLES, SOCIALES et SPORTIVES: Politique culturelle communautaire (équipements) et programmation liée aux besoins sociaux relevant des compétences transférées
- MISSION TRANSPORTS: élaboration du nouveau PDU; projet TCSP de Moufia Bretagne et TCSP du mail du Chaudron à Quartier Français, étude de faisabilité d'un transport par câble à la Montagne, Plan Climat Energie Territorial, étude de faisabilité d'une valorisation énergétique des déchets après tri mécano biologique, relations avec l'ARER
- MISSION GRANDS PROJETS: intervient en vue du portage d'opérations et de dossiers à enjeux pour la CINOR: dossiers de réalisation d'équipements et de locaux sur le parc Technor, suivi technique de la politique d'innovation, interventions liées au parc des expositions et à des travaux ou programmations en ZAC, portage du dossier de restructuration et d'extension du port de pêche et de plaisance de Sainte Marie ainsi que la gestion

d'opérations connexes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

FINALITES 5 : MODE DE
PRODUCTION ET DE
CONSOMMATION RESPONSABLES

et pédagogiques

pour la réduction et la valorisation des déchets. Exemple : en partenariat avec la CINOR
des ateliers de compostage

Une politique de restructurations des marchés forains vise à encourager la production
et la consommation de produits locaux de saisons ce qui est générateur d'emplois locaux et
qui optimise « l'empreinte carbone » des produits.

Les perspectives

- ✓ *Rénovation du « Petit Marché » en 2013 et dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, le marché forain des Camélia et l'étude de faisabilité d'un marché forain au Moufia.*
- ✓ *Dans le Cœur Vert Familial, un verger pédagogique sera aménagé pour les scolaires. Une part importante des plantations sera réservée aux plantes endémiques.*

Accusé de réception en préfecture
9741219740115-201212154127013-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

de développement durable

INNOVATIONS 2012

> *Réhabilitation de la pépinière municipale : Les cultures se font déjà en mode « agriculture raisonnée » par une démarche volontaire et participative des agents avec la réalisation d'un circuit pédagogique à la disposition des scolaires. Cet outil de production de plants et de plantes indigènes ou endémiques adapté au climat des parcs et jardins de la Ville sera irrigué par une éolienne agricole puisant l'eau de la nappe phréatique.*

> *Plantation endémiques pour l'aménagement du biotope de Moufia.*

> *Restructuration du marché forain du Chaudron*

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012



Le Développement Durable
de la Région de la Guyane

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

DECRET N°2011-687 RELATIF AU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

JORF n°141 du 19 juin 2011 page 10486
texte n°1

DECRET
Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

NOR: DEVD1107768D

Publics concernés : collectivités territoriales (communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, départements, régions, collectivité de Corse).

Objet : élaboration d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Entrée en vigueur : les dispositions du décret sont applicables à compter de la préparation des budgets pour 2012.

Notice : l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget. Le décret en précise la structure.

Le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement. Il comporte deux parties : l'une relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ; l'autre relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Ces bilans comportent, en outre, une analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité, analyse qui peut être élaborée à partir du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Références : les textes modifiés par le présent décret peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-4-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°93-1 du 4 janvier 1993 portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu l'avis de la commission consultative d'évaluation des normes en date du 2 décembre 2010 ;

Vu la saisine de l'Assemblée territoriale de Corse en date du 17 novembre 2010,

Décrète :

ARTICLE 1

I.-Il est inséré, au sein du chapitre Ier du titre Ier du livre III de la deuxième partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, un article D. 2311-15 ainsi rédigé :

« Art. D. 2311-15.-Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.
« Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

« — le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

« — le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

« Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

« Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

II. - Il est inséré, au sein du chapitre Ier du titre Ier du livre III de la troisième partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, un article D. 3311-8 ainsi rédigé :

« Art. D. 3311-8.-Le rapport prévu à l'article L. 3311-2 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par le département sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.
« Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

« — le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

« — le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

« Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

« Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

III. — Il est inséré, au sein du chapitre Ier du titre Ier du livre III de la quatrième partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, un article D. 4311-6 ainsi rédigé :

« Art. D. 4311-6.-Le rapport prévu à l'article L. 4310-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la région sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

« Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

« — le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

« — le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

« Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

« Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

ARTICLE 2

Il est créé, dans la quatrième partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, une section IV au sein du chapitre V du titre II du livre IV ainsi rédigée :

« Section IV

« Rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité de Corse

« Art. D. 4425-12.-Le rapport prévu à l'article L. 4425-7 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité de Corse sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

« Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

« — le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

« — le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

« Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

« Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

ARTICLE 3

Les dispositions du présent décret sont applicables à compter de la préparation des budgets pour 2012 des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de la collectivité de Corse, des départements et des régions.

ARTICLE 4

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 juin 2011.

François Fillon

Par le Premier ministre :

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Nathalie Kosciusko-Morizet

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Claude Guéan

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12701-4-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012


Gilbert ANNETTE